

**DÉCISION DU MAIRE** (n°2026-08-08)**Objet : Résiliation marché 2026-04 OISSELEC (Lot 3 - Electricité).**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°25-2026 en date du 7 avril 2026 et rendue exécutoire en date du 09 avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée MAPA, sans variante en application des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique,

**Vu** l'attribution du marché 2026-04 à l'entreprise OISSELEC le 27 mars 2026

**Vu** le courrier du 04 juin 2026 de l'entreprise OISSELEC informant de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, acceptée par le Tribunal de Commerce de Rouen le 02 juin 2026

**Vu** l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux et plus particulièrement son article 50.1.2

**Vu** l'article L 622-13 du Code de Commerce permettant à l'administrateur de décider de poursuivre ou non le marché public

**Vu** le courrier de mise en demeure adressé par la Commune le 08 juin 2026 à l'administrateur judiciaire,

**Vu** le courrier de l'administrateur judiciaire reçu le 23 juillet 2026 entendant résilier le contrat conclu entre l'entreprise OISSELEC et la Mairie de Pacy-sur-Eure

**Considérant** que le contrat est résilié de plein droit après que l'administrateur a fait connaître sa décision de ne pas continuer l'exécution de la prestation.

**Considérant** que l'article L. 2195-4 du code de la commande publique précisant que la résiliation du marché public dans ce cadre ne donne lieu à aucune indemnité au profit du titulaire.

**Le Maire de PACY-SUR-EURE**

## **DÉCIDE**

- De résilier le marché suivant :
  - Marché 2026-04 : lot 3 : Electricité  
Marché attribué à la société OISSELEC pour un montant de 8 496,52 € TTC.

PACY-SUR-EURE, le 05 août 2026

Le Maire,

Pascal LEHONGRE

